

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

26345162

Déposé
10-07-2026

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2026 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 1038556630

Nom(en entier) : **CERENE BRUXELLES**

(en abrégé) :

Forme lgale : Association sans but lucratif

Adresse complète du siège : rue Théodore De Cuyper 42
1200 Woluwe-Saint-Lambert**Objet de l'acte :** ASSEMBLEE GENERALE, ANNEE COMPTABLE

Aux termes d'un acte rectificatif passé devant le notaire **Raphael de Vuyst**, à Bruxelles, le 2 juillet 2026, en cours d'enregistrement, une modification a été faite pour erreur matérielle dans les statuts de l'association sans but lucratif (ASBL): « **CERENE BRUXELLES** ».

DECLARONS

- Que par un acte mon ministère du 28 mai 2026 a été reçu l'acte constitutif de l'association sans but lucratif « **CERENE BRUXELLES** » ayant son siège à Woluwe-Saint-Lambert (1200 Bruxelles) rue Théodore De Cuyper, 42, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro Bruxelles 1038.556.630 et à la T.V.A. sous le numéro BE 1038.556.630.

- Que dans l'acte précité une erreur matérielle s'est insérée concernant la date de début et de fin de l'exercice social, à l'article 35 des statuts.

L'exercice social commencera le 1^{er} juillet et finira le 30 juin et non pas du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En conséquence, il y a lieu d'adapter l'article 35 des statuts comme suit dans l'acte :

« *L'exercice social commence le premier juillet et finit le trente juin.*

L'assemblée générale annuelle aura lieu le deuxième lundi du mois d'octobre à 18 heures ».

FORCE EXÉCUTOIRE

Le présent acte et ledit acte de constitution du 28 mai 2026 reçu par le Notaire Raphael de Vuyst forment un tout pour avoir ensemble valeur d'acte authentique et recevoir en conséquence pleine force exécutoire.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Le notaire associé **Raphael de Vuyst**

Dépôt simultané d'une expédition de l'acte.